



## Quelle obligation face à un enfant majeur sans ressources

Par **marjo**, le **12/01/2012** à **12:55**

Bonjour,  
a- t-on obligation ( nous parents)d'héberger un enfant de 23 ans qui ne travaille mais qui sans cesse fout le bordel à la maison?  
merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **12/01/2012** à **13:15**

Bonjour, non vous n'etes pas obligé de l'héberger par contre l'obligation alimentaire existe et le jeune peut vous demander,soit vous régler ce problème financier de façon amiable,soit le jeune saisit le juge pour demander une pension alimentaire. La pension se calcule en fonction de vos revenus et charges et des demandes réalistes du jeune. Si vos revenus ne vous permettent pas d verser une pension,le juge peut vous demander de garder l'enfant chez vous,cordialement